

REGLEMENT DU PARRAINAGE



BATI-NANTES

Inscrite au R.C.S. de Nantes 861 800 820 - S.A.R.L. au capital de 100 000,00 €

Organisateur

La présente offre de parrainage est organisée par BATI-NANTES, société à Responsabilité Limitée au capital de 100 000 euros, ayant son siège social à Nantes, au 1 ter mail Pablo Picasso à Nantes, identifiée sous le numéro SIREN 861 800 820 RCS Nantes.

Mise en place

Le présent dispositif de parrainage est mis en place à compter du 1er Janvier 2023 et est valable pour l'ensemble des logements neuf dans le cadre d'un programme BATI-NANTES, à l'exception des co-promotions, sauf accord spécifique entre BATI-NANTES et le co-promoteur. Cette offre n'est pas rétroactive et n'est ni échangeable, ni remboursable, ni cessible, ni cumulable avec toute autre offre de parrainage passée, en cours ou à venir, y compris celle d'un co-promoteur. BATI-NANTES se réserve le droit de modifier ou d'interrompre cette offre sans information préalable et sans remise en cause des parrainages déclarés et acceptés.

Conditions d'éligibilité du parrain

Le parrainage est ouvert à toute personne physique cliente de BATI-NANTES (signataire d'un acte authentique d'un logement d'une résidence BATI-NANTES depuis moins de 10 ans) avant le premier rendez-vous du filleul avec un interlocuteur BATI-NANTES.

Conditions d'éligibilité du filleul

Le filleul est une personne physique se portant acquéreur d'un appartement ou d'une maison réalisé(e) par BATI-NANTES.

Validité du parrainage

Il suffit au parrain de remplir le coupon de parrainage avant la première prise de contact entre BATI-NANTES et le filleul. Seuls les bulletins dûment complétés par le parrain seront pris en compte. Aucun parrainage ne sera accepté après la date de la première prise de contact de BATI-NANTES ou l'un des commercialisateurs auprès du filleul. Le nombre de parrainages est limité à 2 par parrain. Un parrain ne peut ni parrainer son conjoint (concubin, marié ou pacsé), ni se parrainer lui-même.

Les rétributions du parrain ne seront dues qu'en l'absence de tout concours d'un prescripteur, qui pourrait présenter une demande de rémunération.

Accord du filleul

A la déclaration du parrainage, le filleul est contacté par BATI-NANTES pour validation de ses informations personnelles.

Est considérée comme «filleul» toute personne physique ayant acquis, par acte authentique, un logement neuf au sein d'un programme BATI-NANTES. Les personnes physiques ayant acquis ensemble le même logement neuf

sont considérées comme un seul et même filleul. Toute personne se portant acquéreur uniquement de lots annexes (place de parking ou cave) ne peut être considérée comme filleul. Le filleul ne doit pas avoir contacté BATI-NANTES ou l'un des commercialisateurs du programme au cours des 12 mois précédant l'enregistrement du bulletin, quelle que soit son origine (visite au bureau de vente, appel téléphonique, formulaire de contact sur internet, courriel, etc...), et ne doit pas être présenté par un professionnel. Dans le cas où un filleul serait parrainé par plusieurs personnes, seul sera enregistré le parrainage de la première personne ayant communiqué les coordonnées dudit filleul.

Eligibilité des produits

Toutes acquisitions d'un logement neuf dans le cadre d'un programme BATI-NANTES (hors co-promotion).

Réalisation des ventes

La rétribution est due à la concrétisation effective de la vente dudit produit. La vente sera considérée comme effective à la signature de l'acte authentique pour l'acquisition d'un logement neuf.

Rétribution du parrain et du filleul

Le parrain client de BATI-NANTES reçoit un chèque d'une valeur de:

- 1 000 € TTC pour un 1^{er} parrainage
- 1 500 € TTC pour le 2^e parrainage

Le filleul reçoit un chèque d'une valeur de :

- 500 € TTC

Nombre de parrainage

Le nombre de parrainage est limité à 2 par parrain par an.

Informatique et libertés

Conformément à la loi informatique et libertés n 78/17 du 6 janvier 1978, le parrain et le filleul disposent d'un droit d'interrogation, d'accès, d'opposition et de rectification des informations qui auront été transmises.

Les informations et données personnelles recueillies sur le formulaire sont nécessaires au traitement de l'opération de Parrainage et sont destinées aux services concernés de BATI-NANTES.

Vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'interrogation de rectification et d'opposition par courrier ou courrier électronique accompagné d'un justificatif d'identité à l'adresse suivante : BATI-NANTES - Parrainage - 1 ter mail Pablo Picasso 44000 NANTES ou par mail à servicecommercial@batinantes.fr.

Acceptation du règlement

Le fait de participer à l'offre de parrainage implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.